LYON

LYON OUVERTURES DOMINICALES

12 dimanches travaillés par an : les commerçants satisfaits

Comme en 2016 et 2017, la Ville de Lyon a choisi, en concertation avec les professionnels, d'autoriser l'ouverture des commerces douze dimanches en 2018.
Un point cependant divise les commerçants lyonnais : le manque de visibilité sur les dates qui varient d'une année sur l'autre.

Une reconduction des douze dimanches d'ouverture est particulièrement souhaitée en Presqu'île, l'un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération. Photo archives Frédéric CHAMBERT

Travailler le dimanche, voilà un sujet sensible en France qui suscite de nombreux débats. Soumis au code du Travail, le repos hebdomadaire a évolué depuis l'application de la loi Macron d'août 2015 qui autorise le maire d'une commune à accorder des dérogations à hauteur de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant.
Comme en 2017 et en 2016, la Ville de Lyon a reconduit douze dimanches d'ouverture, soit le maximum prévu par la loi, pour 2018 en lien avec des événements festifs, touristiques et commerciaux lyonnais. L'arrêté municipal a également aux pôles commerciaux de Confluence (Lyon 2e) et La Part-Dieu (3e), a fait suite à la réunion du 22 juin des accords de branches (automobiles, ameublement, magasins populaires, hypermarchés et supermarchés) par type d'activités, négociés en concertation avec les professionnels et les consulaires.

Ce qu'en pensent les associations de commerçants

La majorité se satisfait des douze dimanches tout en relevant quelques bémols. Clément Chevalier, directeur de My Presqu'île (Lyon 2e) et Raphaël Selosse, président de l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (Lyon 8e) pointent le manque d'informations pour les clients, car certaines dates varient d'une année à l'autre. La reconduction des mêmes dimanches travaillés est particulièrement souhaitée en Presqu'île, et notamment par les grandes enseignes enclines à davantage d'ouvertures : « Si tel devait être le cas, on se préparera et on s'organisera pour coordonner l'ouverture des commerces », souligne Clément Chevalier.
À la Croix-Rousse (4e), on regrette que ce dimanche 31 décembre 2017 n'ait pas été pris en compte : « Du coup, les commerçants devront fermer un jour de Réveillon, à midi. Avec un lundi 1er janvier 2018 férié, c'est un manque à gagner. Certains de nos adhérents aimeraient plus de souplesse et pouvoir ouvrir selon leur gré », argumente Isabelle Herman Le Foll, présidente de Lyon Côté Croix-Rousse, qui enfonce le clou : « On participe aux réunions avec la Ville de Lyon, mais on n'est pas décisionnaires ».
Patrice Lochem, directeur de Lyon 7 Rive Gauche, avoue que contrairement à la Presqu'île ou à la Croix-Rousse, l'autorisation de cinq dimanches suffisait largement dans le 7e : « Nous avons peu de boutiques de prêt-à-porter. En revanche, nous comptons 300 cafés, hôtels-restaurants et beaucoup de boutiques de métiers de bouche. C'est aux commerçants de s'approprier les nouvelles dates pour mettre en place des opérations. Je pense notamment au Black Friday qui prend de l'ampleur. »
Enfin, Régis Poly, président de "Fédération Le 6" n'imagine pas une reconduction élargie : « Il faut faire le distinguo entre les dimanches identifiés et les dates variables. Du point de vue économique, on se bat pour l'ouverture des dimanches en décembre bien que le dernier dimanche de l'année dans notre arrondissement ne concerne guère plus de 50 % de nos commerces. »

Nadine Micholin

Les 12 dimanches retenus pour 2018

Les ouvertures auront lieu les dimanches **14 et 21 janvier** pour les soldes d'hiver, les **1er et 8 juillet** pour ceux d'été, le **2 septembre** pour la rentrée scolaire, le **16 septembre** pour les Journées européennes du Patrimoine et la braderie de la Croix-Rousse, le **14 octobre** pour le festival Lumière, le **25 novembre**, les **2, 9, 16 et 23 décembre** pour les fêtes de fin d'année.

La Presqu'île sur les traces du Vieux-Lyon ?

À ce jour, seule la zone touristique du Vieux-Lyon-Fourvière a été transformée en zone commerciale, c'est-à-dire que l'ouverture des commerces le dimanche est autorisée toute l'année.
La Ville de Lyon souhaite mener une réflexion sur la qualification du territoire de la Presqu'île (du bas des Pentes jusqu'à la Confluence) en zone touristique ou commerciale. Elle a souhaité joindre à sa demande, une étude d'impact qui a pour vocation de justifier de l'opportunité de création ou de modification de la zone existante.
La Presqu'île est l'un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise (1 500 commerces de détail) et son attractivité devient d'autant plus importante depuis la dynamisation du secteur Grolée et l'ouverture du Grand Hôtel-Dieu, en 2018. Il faudra attendre début 2018 pour avoir connaissance de l'étude d'impact complétée par la 10e enquête consommateurs menée par la Métropole et la ville de Lyon avec la CCI Lyon Métropole.
Quant au quartier Part-Dieu qui va bénéficier d'un grand projet urbain majeur, il n'est pas, pour l'heure, concerné.

Agence de Lyon
4 rue Montrochet,
69002 Lyon
04 78 14 26 00

Publicité
www.bjp-publicite.com

Web
www.leprogres.fr/lyon

Facebook
www.facebook.com/leprogres.lyon

Twitter
leprogreslyon